

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

Forum mondial sur la concurrence

LE GENRE ET LA CONCURRENCE

- Synthèse -

29-30 novembre 2018

Cette synthèse rédigée par le Secrétariat de l'OCDE résume les principales conclusions de la discussion qui s'est tenue lors de la Session II du 18ème Forum mondial sur la concurrence des 29 et 30 novembre 2018.

D'autres documents consacrés à ce sujet sont disponibles à l'adresse suivante : oe.cd/gnc.

Veuillez contacter Mme Lynn Robertson [E-mail: Lynn.Robertson@oecd.org], pour toute question relative à ce document.

JT03464581

Synthèse

*Par le Secrétariat**

Plusieurs points se dégagent des débats ayant eu lieu au cours de l'audition sur *le genre et la concurrence* tenue au cours du Forum mondial sur la concurrence le 29 novembre 2018, des exposés des participants et des contributions des délégués :

Le Bureau de la concurrence Canada (BCC) introduit le sujet en mentionnant la nécessité de consacrer des travaux au thème 'Genre et Concurrence' en raison de la rareté des analyses sur le sujet, afin de mieux comprendre comment les autorités de la concurrence peuvent mener à bien leur mission en prenant en compte la problématique de l'égalité hommes-femmes. Le BCC explique que les autorités de la concurrence peuvent contribuer à promouvoir l'égalité entre les sexes car cet objectif rejoint en grande partie les objectifs traditionnels de l'application du droit de la concurrence.

(1) *Trois facteurs sont les causes principales des inégalités entre hommes et femmes :*
 (i) *le rôle joué par les femmes au sein du foyer ; (ii) les obstacles formels à la participation des femmes à l'économie ; (iii) les obstacles informels.*

En premier lieu, le rôle des femmes sur le marché du travail, important déterminant de la concurrence sur le marché. Le rôle joué par les femmes au sein du foyer est considéré comme la principale cause d'inégalité avec les hommes. Les femmes contribuent davantage à la société en dehors des marchés formels, puisqu'elles accomplissent deux fois plus de tâches rémunérées liées au travail domestique et à la famille que les hommes. De ce fait, les femmes (i) ne bénéficient pas des mécanismes de protection qui existent sur les marchés formels, (ii) perçoivent souvent une rémunération faible ou nulle, (iii) se heurtent à des difficultés pour réussir sur les marchés formels en raison de leur besoin accru de flexibilité et, dans certains pays, d'un plus faible niveau d'éducation. Ces facteurs se conjuguent pour créer un cercle vicieux dans lequel les femmes sont davantage tributaires du secteur informel ou de l'emploi à temps partiel.

Deuxièmement, dans certains pays, des obstacles formels – législation, réglementation – excluent de fait les femmes de certains secteurs d'activité, ou leur interdisent de créer ou de posséder leur entreprise. Par exemple, dans certains pays, les femmes ne sont pas autorisées à effectuer des horaires de travail aussi étendus que les hommes ou sont exclues de secteurs jugés trop pénibles ou dangereux. Lorsque les femmes peuvent être propriétaires, elles n'ont pas toujours accès au crédit si les banques exigent des garanties.

Troisièmement, même dans les pays qui n'appliquent pas de discriminations formelles, il peut exister des obstacles informels qui entraînent d'importantes inégalités hommes-femmes. Ces obstacles informels peuvent avoir des racines sociétales ou culturelles. Bien qu'ils soient plus difficiles à cerner, ils empêchent les femmes de devenir propriétaires d'une entreprise et faussent les règles du jeu sur les marchés. Ces obstacles peuvent inclure la capacité des femmes de circuler sans être accompagnées par un homme, ou la limitation

* Cette synthèse ne reflète pas nécessairement un consensus entre les membres du Forum mondial sur la concurrence de l'OCDE. Elle présente les principaux points soulevés pendant les discussions de la table ronde, y compris les points de vue exprimés lors des interventions orales et dans les contributions écrites des délégués, ainsi que dans la note de référence préparée par Estefania Santacreu-Vasut (ESSEC Business School) et Chris Pike (Secrétariat de l'OCDE).

du nombre d'années de scolarité des filles et l'obligation qui leur est faite de participer aux tâches ménagères.

(2) *Une relation bidirectionnelle unit genre et concurrence et vice-versa.*

La concurrence peut contribuer à lutter contre les inégalités. Par exemple, promouvoir la concurrence peut réduire la discrimination pratiquée par les employeurs sur la base de préférences personnelles. Il s'agit d'employeurs qui, pour des raisons personnelles, ne veulent pas recruter de femmes. Reconnaître l'impact que la problématique de l'égalité hommes-femmes a sur les marchés peut améliorer l'efficacité des activités de promotion de la concurrence. Néanmoins, cette relation bidirectionnelle positive peut être affectée si les consommateurs pratiquent la discrimination, auquel cas les entreprises peuvent se livrer concurrence en allant dans le sens de ces préjugés. En pareils cas, la promotion de la concurrence doit aller de pair avec des interventions réglementaires visant à définir les conditions d'exercice de la concurrence.

(3) *Les autorités de la concurrence peuvent obtenir un 'double dividende' en ciblant des marchés spécifiques qui revêtent une importance particulière pour les femmes.*

Les autorités de la concurrence peuvent dégager un 'double dividende', sur le plan de l'équité et de l'efficacité, en axant leurs efforts d'application du droit de la concurrence et de plaider sur les marchés particulièrement importants pour les femmes. Aussi, toutes les autorités de la concurrence (y compris celles dont le mandat n'englobe pas de considérations tenant à l'intérêt public) doivent prendre en compte la problématique de l'égalité hommes-femmes dans leurs interventions prioritaires d'application du droit de la concurrence. Les marchés considérés comme particulièrement sensibles pour les femmes sont : (i) ceux qui offrent des services de substitution, par exemple de garde et de soins à domicile, aux tâches non rémunérées souvent accomplies par les femmes, et (ii) ceux qui complètent la participation économique des femmes en qualité d'entrepreneurs ou de salariés, comme l'accès aux marchés de la finance et des infrastructures.

(4) *Les autorités de la concurrence ne devraient pas se focaliser uniquement sur le secteur formel.*

Les femmes jouent un rôle significatif dans le secteur informel de l'économie, et les pouvoirs publics soucieux d'améliorer l'efficacité et l'équité doivent traiter les problématiques propres au secteur informel. À défaut, un cercle vicieux risque de se former, qui s'autoalimente et perpétue des inefficiences contraires aux objectifs de la politique de la concurrence. Pour réduire la taille de l'économie informelle, les autorités de la concurrence devraient envisager de concentrer leurs efforts sur les actions de plaider en faveur de la concurrence. Dans les secteurs les plus touchés par l'activité informelle, ces actions de plaider devraient s'attaquer à ses causes (fiscalité trop lourde, réglementations du travail et des produits trop contraignantes, longueur et coût des procédures administratives pour créer et exploiter une entreprise ou difficulté d'accès au capital). Les autorités peuvent coopérer avec les autres acteurs concernés de la sphère publique pour traiter ces problèmes.

(5) *L'accès au secteur de la micro-finance est souvent déterminant pour faciliter la création d'entreprise par les femmes. La promotion de la concurrence doit être menée en cohérence avec d'autres actions.*

La micro-finance consiste à prêter de l'argent à des catégories traditionnellement privées d'accès au crédit, comme les femmes qui n'ont généralement pas de garanties, ainsi que mentionné précédemment. La concurrence accrue dans le secteur de la micro-finance qui se manifeste depuis quelques décennies, quoique bénéfique pour les jeunes entrepreneurs, et notamment les femmes, peut produire des effets antagonistes. D'un côté, faciliter l'accès des femmes à la micro-finance peut favoriser l'innovation, faire baisser les coûts des transactions et intégrer les femmes dans la sphère d'influence de ce secteur. D'un autre côté, la concurrence peut aussi entraîner des conséquences fortuites. Il existe un risque que les sociétés de micro-finance en quête de profits adoptent des stratégies sélectives et délaissent les emprunteurs à plus haut risque, précisément la clientèle que la micro-finance était au départ supposée servir. La capacité des entités à but non lucratif à prêter à ces emprunteurs s'en trouve réduite, car elles ont moins de latitude pour regrouper leurs prêts et pratiquer des subventionnements croisés. L'orientation de la micro-finance sur les femmes s'est restreinte ces dernières années. Aussi, la promotion de la concurrence devrait s'accompagner de solutions parallèles pour aider les emprunteurs à haut risque, auxquels les femmes font souvent partie, qui à défaut risquent d'être pénalisés par l'intensification de la concurrence. De façon générale, la concurrence peut contribuer à résorber les inégalités entre les sexes, mais sur certains marchés présentant des caractéristiques bien particulières (présence d'organismes de bienfaisance accomplissant des missions de service public, par exemple), la promotion de la concurrence peut devoir être associée à des interventions parallèles visant à remédier aux conséquences fortuites d'un environnement plus concurrentiel.